

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
— PAYS GRENAUDOIS —



Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour
Larrivière Saint-Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint-Maurice sur Adour

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

COMMUNAUTE DES COMMUNES
DU PAYS GRENAUDOIS

ANNEE 2018

PREAMBULE

En 2011, la rédaction d'un projet éducatif communautaire inscrivait les valeurs du Vivre Ensemble, l'Education, la Citoyenneté, l'Identité du territoire et l'Equité territoriale et les orientations éducatives des élus.

Ainsi, le projet communautaire a contribué à conforter, structurer et adapter les services éducatifs en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse : création de la Maison de l'enfance regroupant l'accueil de loisirs, le relais assistantes maternelles et le lieu d'accueil enfant parent en novembre 2013 et intégration de l'espace jeune dans un nouveau local « La Maison des Jeunes » en septembre 2015.

En 2013, le Projet Educatif Territorial est inscrit dans la loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'école de la République. Il a pour objectif de « mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école ».

La prise de compétence « mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires » par le CIAS puis la communauté des communes du Pays Grenadois a permis progressivement la mise en place des TAP sur le territoire :

- ❖ En Septembre 2013, 5 communes du territoire du Pays Grenadois (Artassenx, Bascons, Cazères sur l'Adour, Le Vignau et Larrivière) appliquent la réforme des rythmes scolaires
- ❖ En Septembre 2014 : 6 autres communes mettent en œuvre les rythmes éducatifs (Bordères et Lamensans, Castandet, Maurrin, Grenade sur l'Adour, Saint Maurice sur l'Adour)

Suite au décret du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires publiques et à la consultation des familles sur le territoire, le choix de nombreuses collectivités du Pays Grenadois s'est porté pour un retour à 4 jours à la rentrée 2018 : ainsi, seuls les regroupements pédagogiques qui se trouvent sur deux périmètres communautaires (Agglomération du Marsan et Communauté des communes d'Aire sur l'Adour) maintiennent l'organisation du temps scolaire à 4 jours et demi.

Eu égard à la particularité du territoire en matière de rythmes éducatifs, le PEDT est transitoire pour la période 2018-2019.

L'EVALUATION DU PROJET EDUCATIF ACTUEL

L'évaluation du projet éducatif s'est faite sur différents temps et avec différents partenaires

LES PARTENAIRES

- Les élus au travers de la commission enfance jeunesse trimestrielle qui permet de faire le bilan des structures, des évolutions, des projets et problématiques.
 - Les évaluations écrites et les entretiens avec les partenaires institutionnels :
 - la CAF avec l'évaluation et l'actualisation du diagnostic dans le cadre du renouvellement du contrat enfance jeunesse (2016-2019), le groupe de travail pour l'évaluation des enfants porteurs de handicap avec la conseillère enfance jeunesse de territoire, le bilan annuel écrit pour chaque structure
 - le chargé de mission de la JPA avec des entretiens et des rencontres avec les familles et responsables de structures pour faire le bilan de l'accueil des enfants et adolescents porteurs de handicap, les difficultés ou pas rencontrées
 - la PMI avec les entretiens mensuels de la responsable RAM avec la puéricultrice et éducatrice de secteur sur l'activité des assistantes maternelles et le travail mené sur la structure
 - Les directeurs d'école lors d'entretien, rencontres, et des conseils d'école
 - Les responsables de structure avec les réunions mensuelles de travail (règlementation, passerelles, projets des structures)
 - Les équipes d'animation avec les temps de réunion pour le bilan des temps d'activités périscolaires tous les deux cycles, les bilans mensuels pour les animateurs de l'accueil de loisirs
 - Les enfants et les adolescents sur des questionnements oraux, des temps d'échanges sur les activités proposées
 - Les associations, les partenaires publics et les intervenants extérieurs sur des temps d'échanges et d'entretien en amont et après le projet ou l'activité
 - Les familles avec les conseils d'école et au travers d'enquêtes
- Le passage à temps plein du poste de coordinatrice enfance jeunesse fin 2013 a permis de développer tous ces temps d'échanges, mettre en réseau les structures et instaurer du lien entre les différents acteurs éducatifs.
- L'intérêt étant de mettre de la cohérence, d'assurer une continuité éducative et de mobiliser les différents partenaires.

LES OBJECTIFS TRAITES

Si les objectifs inscrits au projet éducatif ont été majoritairement traités grâce à des partenariats institutionnels et locaux essentiels et au travail des équipes, des points sont à renforcer.

Ainsi, l'articulation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et la complémentarité avec les projets d'école est partielle. En effet, la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires a demandé du temps, la mise en place d'outils pédagogiques, la prise de repères de chaque acteur (enseignant, animateur, atsem).

De même, si la coordinatrice enfance jeunesse a pu instaurer des temps d'échanges avec les directeurs d'école, le temps de concertation entre animateur et enseignant a été plus difficile dans sa mise en œuvre, eu égard au temps imparti de chacun.

Dans le cas où ce lien a pu être instauré entre le directeur et l'équipe d'animation, cela a été positif pour l'enfant car lors de problématique particulière avec un enfant, de difficulté ou d'information spécifique, l'animateur a ainsi pu réajuster le jeu ou son attitude.

Il est à noter que sur les écoles où les effectifs sont peu importants, les échanges se sont faits plus facilement.

De façon ponctuelle et hétérogène sur le territoire, des passerelles ont été mises en place lors de temps festif.

Exemple de thèmes complémentaires : Carnaval organisé et mené par les écoles, avec la confection de Mr Carnaval sur les TAP / la thématique du harcèlement scolaire, abordée par une école avec un travail en amont des enseignantes et la venue d'une troupe professionnelle pour aborder la thématique sous forme de théâtre et d'interaction sur le temps TAP.

Selon le thème abordé sur les cycles (1 thème par cycle), les enseignants l'ont parfois complété sur le temps scolaire au travers de la lecture ou de débat (ex : thème des différences).

LES ACTIONS PREPONDERANTES REpondant AUX OBJECTIFS EDUCATIFS

→ **La formation des personnels pour répondre à l'objectif de « développer une offre éducative de qualité »**

Le plan de formation des personnels, impulsé par la communauté des communes suite à la réforme des rythmes éducatifs, a permis de renforcer les qualifications des équipes sur le territoire.

PERSONNEL	BAFA validé	VAE BPJEPS en cours
Bascons	1	
Castandet	1	
Cazères sur l'Adour	2	
Grenade sur L'Adour		1
Larrivière	1	
Maurrin		1
Saint Maurice	1	
Communauté des communes	1	1
Agents contractuels	2	
Total agents	9	3

→ La formation a été financée par la communauté des communes avec la CAF des Landes dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Les stages pratiques ont pu être réalisés à l'accueil de loisirs du Pays Grenadois et ont permis une meilleure compréhension du rôle de l'animateur et une vision plus globale en période extrascolaire.

La mutualisation des agents et les échanges professionnels sur l'intercommunalité a permis de créer du lien et l'amélioration des pratiques professionnelles sur les temps périscolaires.

→ **L'intégration d'enfant porteur de handicap pour répondre à l'objectif de « permettre au plus grand nombre d'accéder à l'offre éducative »**

Depuis 2015, l'accueil de loisirs et la maison des jeunes accueillent des enfants aux troubles du comportement et psychomoteurs en période de vacances scolaires.

Le projet d'accueil a pu se faire grâce au travail réalisé en amont avec le chargé de mission de la Jeunesse au Plein Air, les familles et les structures.

Selon les difficultés des enfants et le suivi en structure spécialisée, des rencontres plus spécifiques ont eu lieu avec les éducateurs pour adapter l'accueil de l'enfant en « milieu ordinaire ».

Selon les troubles des enfants et des adolescents accueillis, un personnel supplémentaire « référent handicap » vient renforcer l'équipe pédagogique en place sinon le personnel permanent assure l'accueil.

Le projet, validé par les élus du territoire, est financé par la CAF dans le cadre des fonds publics et territoires « accueil d'enfant porteur de handicap » et par l'EPCI.

Après chaque accueil, un bilan avec les responsables de structure et le chargé de mission est réalisé pour évaluer les progrès ou les difficultés des enfants.

Une évaluation avec la conseillère enfance jeunesse de la CAF a permis en février 2018 d'avoir une vision globale sur les trois années du projet d'accueil.

Le facteur de réussite est la régularité des jours d'accueil des enfants et adolescents dans les structures, plus favorable pour les repères avec les autres enfants et les animateurs.

En terme de professionnalisation, les personnels enfance jeunesse ont bénéficié de formation autour de la dyspraxie grâce à un partenariat avec les éducateurs du SESSAD en 2017, participé à des réunions d'échanges autour de pratiques professionnelles avec la JPA. Les responsables de structure ont assisté à une conférence-débat sur l'autisme avec le centre de recherche de Castillon en Avril 2018.

Evolution du nombre d'heures d'accueil: 224 heures en 2015, 314h en 2016 et 467h en 2017

LES PROJETS A POURSUIVRE

L'accueil des enfants porteurs de handicap, les projets passerelles entre les structures enfance jeunesse, les projets mis en place autour de la parentalité, le partenariat avec les associations sportives et culturelles du territoire permettent une diversité de l'offre éducative et une complémentarité entre les tranches d'âge.

Le volet communication et information a été renforcé avec la création de pages Facebook pour le relais assistantes maternelles et l'espace jeunes, la création d'une plaquette commune enfance jeunesse et l'actualisation régulière du site enfance jeunesse de la communauté de communes.

La communication a été facilitée avec la diffusion des informations enfance jeunesse (événement, conférence, programme des vacances des structures) dans les cahiers de liaison des 10 écoles du territoire.

Le projet éducatif de territoire peut être amélioré sur deux axes : la concertation et la mise en cohérence du périscolaire

Les temps de concertation avec l'équipe enseignante du territoire est à renforcer pour mettre en place des projets/ passerelles au-delà des rythmes scolaires.

La réflexion sur la création d'un conseil communautaire de jeunes permettrait de développer la participation et la concertation à l'échelle du territoire.

En terme de périscolaire, il paraît judicieux de réfléchir à mettre en cohérence la gestion des accueils : en effet, comme le rappelle la DDCSPP « le Tap n'a pas d'existence réglementaire spécifique, il est inclus dans l'accueil périscolaire global. Il n'y a pas de différence de nature juridique et réglementaire entre ces accueils. »

Or, l'actuelle organisation des compétences périscolaires (matin et soir en gestion communale ou Sivu, après-midi tap en gestion communautaire) distingue les services et cisèle les temps de l'enfant.

De même, la coordinatrice enfance jeunesse, bien que créant du lien en instaurant des temps d'échanges entre professionnels, peut difficilement intervenir sur le suivi des accueils et impulser une dynamique ou de nouveaux projets (ceci est possible sur les TAP mais non sur les accueils du matin et du soir car de compétence communale).

Une cohérence sur l'exercice de la compétence périscolaire permettrait la mise en place d'outils pédagogiques communs avec les écoles et la mise en place d'un pool de personnel pour assurer des remplacements en cas de maladie ou congés.

Depuis 2013, différents projets se sont développés sur le territoire dont l'intégration d'enfant porteur de handicap dans les structures collectives, des projets transversaux autour de la parentalité et de la culture dans le cadre du REAAP.

Dans le cadre de la jeunesse, la création d'ATEC et de projets autour de la jeunesse via le collège et la maison des jeunes, la réflexion sur la labellisation du Point information jeunesse révèlent le développement d'une politique petite enfance -enfance -jeunesse plus globale.

→ L'étude en cours du bureau KPMG sur les enjeux de la compétence scolaire, péri et extra scolaire peut faire évoluer le projet, de même que le Plan Mercredi, instauré par le décret du 23 Juillet 2018.

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE – 2018

I/ LE PERIMETRE DU TERRITOIRE

A) PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES



La communauté de communes est composée de onze communes et compte 8059 habitants en 2018. Ainsi les communes d'Artassenx, Bascons, Bordères, Cazères sur l'Adour, Castandet, Grenade sur l'Adour, Larrivière, Le Vignau, Lussagnet, Maurrin et Saint Maurice sur l'Adour sont concernées par le projet éducatif de territoire.

La spécificité du territoire réside dans l'existence de regroupement pédagogique avec des territoires limitrophes et des projets éducatifs de territoires parallèles : tel est le cas pour le regroupement scolaire d'Artassenx-Bascons avec la commune de Bretagne de Marsan qui fait partie de l'agglomération du Marsan (existence d'un PEDT spécifique pour l'agglomération du Marsan)

De même pour la commune de Larrivière, en regroupement pédagogique avec Duhort-Bachen et Renung qui dépendent de la Communauté des communes d'Aire sur l'Adour (existence d'un PEDT spécifique pour la communauté des communes d'Aire sur l'Adour)

B) Compétences de la collectivité dans le champ de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

L'article 9 des compétences facultatives de la Communauté des Communes énonce dans les actions d'intérêt communautaire :

- ❖ Actions de coordination enfance jeunesse

Petite Enfance

- ❖ Gestion du Relais assistantes maternelles
- ❖ Mise en œuvre et gestion du Lieu d'accueil enfant parent

Enfance

- ❖ Gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement
- ❖ Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires tels que générés par le décret de janvier 2013

Jeunesse

- ❖ Gestion de l'Espace jeunes
- ❖ Mise en œuvre et gestion d'un Point information Jeunesse

C) Répartition des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire entre EPCI et communes

❖ La spécificité du périscolaire

TAP-Compétence communautaire

La CDC ayant la compétence périscolaire pour les TAP uniquement, elle gère et finance l'ensemble des personnels, met en œuvre le projet d'activités, les intervenants extérieurs et assure les remplacements.

La CDC intervient sur les 10 écoles du Pays Grenadois et une école de l'agglomération du Marsan (Bretagne de Marsan) dans le cadre du RPI Artassenx-Bascons-Bretagne de Marsan : les TAP sont déclarés auprès de la DDCSPP avec la particularité que les 10 communes du Pays Grenadois sont déclarées par la CDC et la commune de Bretagne de Marsan par l'agglomération du Marsan.

A compter de septembre 2018, 3 écoles (Artassenx, Bascons et Larrivière) poursuivent l'organisation scolaire sur 4,5 jours avec une répartition des temps d'activités périscolaires sur 4 séances de 45 minutes en fin de journée.

Ecoles	Organisation TAP 2018-2019 4x45 min lundi, mardi, jeudi et vendredi
Artassenx	15h45-16h30
Bascons	15h40-16h25
Bretagne de Marsan	15h30-16h15
Larrivière	16h45-17h30

Accueil du matin et du soir- Compétence communale ou gestion par un syndicat pédagogique

Les communes ou les SIVU/Syndicat mixte gardent la compétence périscolaire pour leur accueil du matin et du soir.

Communale	Exercée par un syndicat
Bascons Grenade Maurrin Saint Maurice	Cazères-LeVignau-Lussagnet Larrivière-Renung-Duhort-Bachen

- Ces 6 accueils sont déclarés auprès de la DDCSPP, les personnels formés (BAFA/BAFD et VAE BPJEPS en cours pour 2 personnels de Maurrin et Grenade).
- Seul l'accueil de Bordères est un accueil dit de « garderie » et est géré par la commune de Bordères.
- La tarification des accueils périscolaires est gérée par les communes ou les SIVU. Il en résulte une tarification hétérogène, établie à la journée, au mois ou au trimestre et selon le nombre d'enfant.
- Les personnels, titulaire du BAFA, accueillent les enfants de 3 ans à 11 ans, le matin à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 18h45 selon les communes.
Le projet pédagogique et la qualification des encadrants permettent un accueil de qualité.
- Depuis la mise en place du projet éducatif territorial intercommunal, la collectivité a renforcé la qualité des accueils périscolaires en finançant et développant des malles pédagogiques, itinérantes sur les communes (malle de jeux éducatifs, malle musicale, malle de jeux extérieurs).
- De même, des soirées d'information et de formation sont également impulsées et proposées à tous les personnels périscolaires du territoire par le service coordination (révision des gestes de premiers secours, formation sur le handicap avec le chargé de mission de la Jeunesse au Plein Air, arts plastiques avec intervenants..).

❖ **Compétence scolaire**

Elle est exercée par les communes ou les syndicats scolaires

Communale	Exercée par un syndicat
Grenade Saint-Maurice sur l'Adour	Sivos Bordères-Castandet-Maurrin Sivu Cazères-Le Vignau-Lussagnet Syndicat mixte Larrivière-Renung-Duhort-Bachen

❖ **Compétence extrascolaire**

La CDC a la compétence extrascolaire pour l'accueil des enfants durant les vacances à l'accueil de loisirs « Terres d'Aventures » pour les 3-12 ans et à la Maison des Jeunes pour les 12-17 ans.

Les compétences scolaires périscolaires et extrascolaires, étendues aux services de restauration et transport scolaires, sont aujourd'hui organisées autour de 13 établissements scolaires et 4 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

La CDC ayant en charge la gestion et la coordination des temps d'activités périscolaires, la gestion de l'ALSH et de la Maison des jeunes, est dotée du service coordination enfance jeunesse. A ce titre, une réflexion a été engagée avec le bureau d'études KPMG afin d'établir un diagnostic des services et envisager une stratégie plus globale afin d'en optimiser le fonctionnement et les coûts sur le territoire.

II) ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

A) Les établissements scolaires

Le territoire compte 11 écoles publiques (trois maternelles, cinq élémentaires et trois écoles aux deux niveaux) et une école privée sur la commune de Grenade sur l'Adour.

ECOLES MATERNELLES

BASCONS : 28 rue du Docteur Dupouy : 79 enfants

BORDERES : 15 avenue Océan : 37 enfants

LARRIVIERE SAINT SAVIN : 65 avenue des arènes : 48 enfants

ECOLES ELEMENTAIRES

ARTASSENX : 1 place de la Mairie : 47 enfants

BRETAGNE DE MARSAN : 11 avenue Pas : 75 enfants

CASTANDET : 888, route Ecoles : 38 enfants

LE VIGNAU : 511, avenue Chalampe : 53 enfants

MAURRIN : 53, route de Castandet : 20 enfants

ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

CAZERES SUR L'ADOUR : 134, rue Georges Rande : 95 enfants (59 maternelles + 36 élémentaires)

GRENADE SUR L'ADOUR : 5 rue Charles de Borda : 191 enfants (65 maternelles + 126 élémentaires)

SAINT MAURICE SUR L'ADOUR : rue Ecole : 36 enfants (17 maternelles + 19 élémentaires)

ECOLE PRIVEE Notre Dame : Avenue d'Hésingue-40270 Grenade sur l'Adour (54 maternelles et 98 primaires)

Ainsi, le territoire compte 871 enfants scolarisés dont 359 enfants en école maternelle et 512 en école élémentaire (dans le public, 305 en maternelle et 414 en primaire)

LE COLLEGE

En Septembre 2017, 352 jeunes sont scolarisés au collège de Grenade sur l'Adour

Communes	Effectif	Répartition en %
ARTASSENX	3	0,85%
BANOS	1	0,28%
BASCONS	18	5,11%
BENQUET	1	0,28%
BORDERES ET LAMENSANS	18	5,11%

BRETAGNE DE MARSAN	55	15,62%
BUANES	4	1,14%
CASTANDET	28	7,95%
CAZERES SUR L'ADOUR	4	1,14%
CLASSUN	1	0,28%
DOAZIT	1	0,28%
DUHORT BACHEN	1	0,28%
FARGUES	11	3,12%
GEAUNE	1	0,28%
GRENADE SUR L'ADOUR	118	33,52%
LARRIVIERE	21	5,96%
LE VIGNAU	2	0,57 %
LENCOUACQ	1	0,28%
MAURRIN	14	3,98%
MONT DE MARSAN	1	0,28%
MONTGAILLARD	24	6,82%
RENUNG	7	1,99%
SAINT MAURICE SUR ADOUR	17	4,83%
TOTAL	352	100%

→ 243 jeunes sont issus du territoire du Pays Grenadois ce qui représente 70% des effectifs et 109 sont hors territoire (30%)

B) Les structures Petite enfance, enfance, jeunesse

PETITE ENFANCE

1) Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Créé en 2001, le RAM est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les assistantes maternelles et les candidates à l'agrément. Il contribue à l'enrichissement des pratiques professionnelles des assistantes maternelles par la mise en place de temps de formation et d'information. Des temps d'ateliers ludiques réunissant les enfants et les assistantes maternelles sont organisés pour permettre une première approche de la collectivité et proposer des jeux d'éveil, de motricité et diverses activités créatives.

Animé par une conseillère en économie sociale et familiale depuis Septembre 2017, la structure est itinérante sur les communes de Bascons, Cazères et Grenade. Elle est gratuite et est ouverte toute l'année, hors congés légaux de l'animatrice.

Le relais assistantes maternelles du site de Grenade a intégré en novembre 2013 les nouveaux locaux de la Maison de l'Enfance « Terre d'Aventures », commun à l'accueil de loisirs.

En Juin 2018, le relais de Cazères dispose de nouveaux locaux, mutualisés avec la bibliothèque de Cazères, sur la place de la commune.

Une réflexion est en cours sur la commune de Bascons pour permettre l'accueil des assistantes maternelles de Bretagne de Marsan aux ateliers du RAM de Bascons le vendredi matin : en lien avec le RAM de l'agglomération du Marsan et en cohérence avec le regroupement scolaire, un questionnaire a été envoyé aux onze assistantes maternelles en août 2018.

Aujourd'hui, 68 assistantes maternelles sont agréées sur le territoire dont 62 en activité.

Une moyenne de 130 enfants sont en accueil chez une assistante maternelle (mode de garde le plus utilisé).

L'information circule via le site internet, le biais de plaquettes, article dans la presse et divers courriers envoyés aux assistantes maternelles et parents.

La création d'une page Facebook et l'intégration sur le site « mon enfant.fr » en 2018 complète les outils de communication du service.

La semaine de la Petite enfance instaurée en 2018 avec le Réseau d'écoute et d'appui à la parentalité (REAAP) a permis de mettre en place des temps avec les familles (ateliers, soirées d'échanges, à thème).

2) Lieu d'accueil enfant parent (LAEP)

Créé en 2006, le lieu d'accueil enfant parent est un espace ludique et convivial qui permet aux parents et aux enfants de partager des moments de jeux et d'échanges. Il favorise le lien social, les rencontres et l'échange avec d'autres parents en matière de parentalité.

Le service est assuré par les professionnels de la Protection Maternelle Infantile du Conseil Départemental des Landes, le lundi, tous les 15 jours, en période scolaire.

Service gratuit, les permanences se déroulent dans les locaux du RAM à Grenade sur l'Adour. Une convention de mise à disposition est établie entre le Conseil Départemental et la Communauté des communes du Pays Grenadois pour les locaux et le personnel.

Une plaquette d'information sur le service avec les jours de permanence est établie pour chaque année scolaire par le service communication du Conseil Départemental. Elle est distribuée aux familles et est affichée dans les locaux du RAM où l'animatrice du RAM relaie l'information.abordée.

Gérés par la communauté des communes, les TAP sont organisés de Septembre 2013 à Juillet 2018 sur le modèle 2 jours à 1h30 en après-midi.

La direction est assurée par 2 directrices multi-sites (1 animateur territorial-catégorie B de la fonction publique territoriale, 1 animatrice titulaire du BPJEPS)

La coordinatrice enfance jeunesse assure le lien avec les élus, les enseignants, les partenaires, les animateurs et personnel intervenant sur les TAP.

Organisation de Septembre 2013 à Juillet 2018

Ecole	Mardi-Vendredi	Ecole	Lundi-Jeudi
Artassenx	15h – 16h30	Grenade	15h15 – 16h45
Bascons	14h55 – 16h25	Bordères	15h15 – 16h45
Bretagne	14h45 – 16h15	Castandet	15h – 16h30
Cazères	15h – 16h30	Maurrin	15h – 16h30
Le Vignau	14h45 – 16h15		
Larrivière	PS 13h30 – 15h MS/GS 15h – 16h30		
Saint Maurice	15h30 – 17h		

Suite au décret du 27 Juin 2017 qui permet une demande dérogatoire pour un retour à 4 jours d'école, chaque commune ou Sivu a lancé une consultation auprès des familles : considérant le pourcentage de retour favorable à l'ancien système (60 % des familles), les TAP demeurent sur trois écoles à la rentrée 2018 avec une nouvelle organisation, plus favorable au rythme de l'enfant : en effet, la problématique de l'alternance des journées courtes et des journées longues a été relevée par les familles et les enseignants sur le rythme et les repères des enfants.

Dès la rentrée 2018, l'organisation des TAP est modifiée avec des séquences de 45 minutes les lundi-mardi-jeudi-vendredi (4x45min) sur les écoles d'Artassenx, Bascons et Larrivière.

1) L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs du Pays Grenadois est ouvert tous les mercredis durant l'année scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (fermé en période de Noël). La structure accueille les enfants de 3 à 11 ans.

Depuis septembre 2013, l'EPCI a mis en place un transport le mercredi midi pour amener les enfants des écoles vers l'accueil de loisirs.

Les tarifs sont fonction des tranches de revenus, du nombre d'enfants et sont établis à la journée et demie – journée.

Les enfants sont répartis en 3 groupes : 3-5ans ; 6-8ans et 9-11ans, les effectifs varient en fonction des périodes avec en moyenne 90 enfants le mercredi en période scolaire, 70 à 90 enfants durant les petites vacances et jusqu'à 120 enfants durant l'été.

L'encadrement est assuré par une équipe de 11 personnels dont 1 directrice, catégorie B de la fonction publique territoriale, une directrice adjointe titulaire du BAFD et de 9 animateurs (7 titulaires diplômés, au statut d'adjoint d'animation territorial et 2 animateurs contractuels).

Des animateurs occasionnels sont recrutés durant l'été pour renforcer l'équipe.

Le temps de travail des animateurs est annualisé avec une moyenne de 22h30 par agent sur la structure. Lors de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs en Septembre 2013, il a été décidé de confier les interventions sur les temps d'activités périscolaires aux animateurs expérimentés de l'accueil de loisirs.

Des passerelles et des projets sont mis en place avec le relais assistantes maternelles et l'espace jeune.

JEUNESSE

1) L' Espace Jeunes

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'espace jeune est intégré dans les nouveaux locaux, situé au 24 Bis avenue d'Hésingue à Grenade sur l'Adour. La Maison des Jeunes, sur 2 niveaux, est adaptée à l'accueil des personnes à mobilité réduite (plate-forme élévatrice intégrée) : elle accueille les jeunes du territoire, à partir de l'entrée au collège jusqu'à 17 ans révolus.

Deux personnels assurent le fonctionnement de la structure et des séjours :

- ❖ La directrice, titulaire d'une licence STAPS, et titulaire du BAFD est en cours de VAE BPJEPS. Annualisée à 35h depuis Janvier 2018, elle assure également les missions du Point Information Jeunesse. A ce titre, elle intervient au collège 3 fois par semaine sur la pause méridienne grâce à une convention avec le collège Val d'Adour de Grenade sur l'Adour (projets autour de la web radio, thématique du harcèlement scolaire).
- ❖ Une animatrice, titulaire du BPJEPS, est annualisée sur l'espace jeunes en période de vacances et l'Alsh en période scolaire. Elle est également amenée à encadrer les camps mis en place durant l'année.
- ❖ Durant la période estivale, des animateurs occasionnels sont recrutés pour compléter l'équipe

Dans le cadre de l'espace jeunes, la directrice propose diverses activités sportives, culturelles, des sorties, des séjours et des projets jeunes.

Une soixantaine de jeunes du territoire sont inscrits à l'espace jeunes, la fréquentation est importante durant les vacances scolaires avec une moyenne de 24 adolescents par jour.

En période scolaire, la structure est ouverte le mercredi de 12h30 à 18h et le vendredi soir-veille de vacances.

Selon les projets et activités, l'animatrice peut également proposer une animation les samedis.

Durant les vacances, l'Espace jeunes est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Une adhésion trimestrielle, distincte selon que l'adolescent réside ou pas sur le territoire, est demandée aux familles.

→ L'espace jeunes accompagne depuis 3 ans des ATEC, en lien avec les Francas des Landes qui permettent à des jeunes de financer un projet et être dans un premier engagement citoyen.

2) Point Information Jeunesse (P.I.J)

Conventionné en décembre 2007, le Point Information Jeunesse a pour mission d'offrir à tous les jeunes et à leur famille un espace d'accueil, d'écoute et d'information. Il permet l'accès à une information généraliste sur la formation, l'emploi, la vie quotidienne, le logement, la santé, la prévention.

Des projets annuels tels que le stage « baby-sitting » et le forum « jobs d'été » sont mis en place avec les partenaires communautaires.

Le PIJ est ouvert 15 heures par semaine, les mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 15h et le mercredi de 12h30 à 18h.

Les locaux du PIJ sont ceux de l'espace jeunes, son accès est gratuit.

En intervenant plus régulièrement sur le collège, l'animatrice du PIJ a pu développer des projets dont un sur la thématique du « harcèlement scolaire » et un sur la web radio, en lien avec les Francas et le conseil départemental.

C) Les dispositifs culturels, sportifs et de loisirs

La mise en place de cycles de conférence- coordination enfance jeunesse-compétence communautaire

Depuis 2016, la coordinatrice enfance jeunesse a impulsé la mise en place de conférences sur des thématiques autour de l'enfant et du jeune. Grâce au dispositif du réseau d'écoute et d'appui à la parentalité, trois conférences par an sont organisées sur le territoire. Elles permettent de réunir familles, professionnels et partenaires autour de sujet commun.

Exemple de thèmes abordés en 2016 et 2017 : l'autonomie du jeune enfant, l'ennui chez l'enfant, gérer le conflit enfant-parent, l'adolescent et les dangers d'internet.

Les conférences se déroulent sur une commune du territoire, les salles sont mises à disposition par les mairies.

Service culture et patrimoine- Compétence communautaire

Depuis 2016, un projet culturel transversal avec le service coordination enfance, le service culture et les écoles du territoire est mis en place en octobre : le projet permet aux scolaires d'assister à un spectacle professionnel (danse, chant) sur le territoire.

Ex : 2016-Quand Mozart rencontre le Hip Hop/ 2017 A capella pour les mômes

Les cars, financés par la communauté des communes permettent d'amener les enfants des écoles vers la commune où se déroule le spectacle.

Atelier multiservices informatique (AMI)- Compétence communautaire

Créé en 2001, l'AMI est un service géré par la communauté des communes. C'est un espace public numérique qui permet d'effectuer des recherches thématiques sur internet, rédiger et imprimer des documents, consulter des CD-Rom, jouer en réseau.

L'animation est assurée par un personnel titulaire d'une formation infographiste multimédia à raison de 25h par semaine du mardi au samedi matin.

Des initiations à la bureautique sont dispensées les mardis et vendredis matin et l'animateur assure une itinérance du service depuis la rentrée 2014 dans les communes du territoire.

Ainsi depuis septembre 2014, 18 personnes de Bascons, Maurrin et Le Vignau ont pu bénéficier de cours informatiques.

Des passerelles sont faites avec l'accueil de loisirs et l'espace jeunes (jeux en réseau, blog..).

Ecole de musique – Compétence communautaire

L'école de musique, en gestion communautaire depuis 2013, propose un programme pédagogique adapté à tous les niveaux avec une équipe de professeurs diplômés.

Les cours se déroulent sur 3 pôles de proximité : Castandet, Cazères sur l'Adour et Grenade sur l'Adour.

L'école de musique est un partenaire actif de l'animation culturelle du territoire et des passerelles sont mises en place avec l'enfance jeunesse (ALSH, TAP).

Ludo-médiathèque de Bordères- Compétence communale

Créée en Septembre 2015, la ludo-médiathèque se situe à Bordères et est de gestion communale.

Structure de 200 m2, elle regroupe différents supports culturels (CD, livres, DVD, jeux vidéo, postes informatiques, jeux de société, espace de jeux pour le jeune enfant).

Deux personnels (une animatrice principale de 1ère classe et un adjoint d'animation) animent la ludo médiathèque.

Des passerelles sont organisées avec le relais assistantes maternelles dans le cadre des ateliers « bébés lecteurs » organisés par la ludo médiathèque et de soirées avec les jeunes sur des thèmes spécifiques durant l'année.

Médiathèques- Compétence communale

Certaines communes du territoire sont dotées de médiathèques dont Grenade et Bascons.

Cazères dispose depuis juin 2018 pour sa bibliothèque d'un local neuf, avec du matériel adapté qu'elle mutualise avec le relais assistantes maternelles.

La commune de Castandet a également rénové la salle de la bibliothèque en 2017 qui offre désormais un espace neuf et informatisé.

→ Depuis 2015, des projets autour de la culture et de la parentalité sont instaurés avec la médiathèque de Grenade et le service coordination enfance : la journée de novembre permet de réunir familles et enfants autour d'un spectacle ou d'ateliers (ateliers sur les cinq sens en 2015 avec différents intervenants, spectacle autour du livre avec « Badoum » et spectacle pour les moins de 3 ans avec une compagnie de Bordeaux « Maman Baleine »)

→ Des passerelles avec les écoles et les médiathèques sont mises en place durant l'année scolaire

Les équipements sportifs- Compétence communale

Les communes sont pour la plupart dotées d'équipements sportifs tels que gymnase, terrain de sport extérieur qui permettent la pratique de différentes disciplines (football, rugby, basket, tennis, volley, handball...).

Grenade dispose d'une piscine non couverte, ouverte de juin à septembre : les écoles de Grenade, Castandet et Maurrin utilisent cet équipement pour leur projet natation avec les scolaires.

Commune	Bibliothèque Médiathèque	Salle de sports/ Terrain	Salle des fêtes	Autres
Artassenx		Hall des sports		Salle de réunion de la mairie

Bascons	Médiathèque	Parc, terrain de basket, terrain de tennis	oui	
Bordères	Ludo médiathèque	Aire de jeux + cours de tennis	oui	
Castandet	Bibliothèque	Terrain de foot et cours de tennis	oui	
Maurrin		Arènes et cours de tennis Terrain de foot	oui	
Grenade	Médiathèque	Gymnase , parc, cours de tennis, stade de rugby	Centre socio culturel	piscine
Larrivière		Salle de basket	oui	
Le Vignau		Salle de sport	oui	
Cazères	Bibliothèque	Salle de basket Terrain de foot	oui	
Saint Maurice		Stade	oui	

- Le passage de certains services en gestion communautaire a facilité la mise en place de projets transversaux,
- La pluralité des activités périscolaires proposées est aussi fonction des équipements communaux existants : elle a été possible sur certaines communes car bien dotée, parfois plus compliquée en période hivernale notamment pour des écoles où les équipements, bien qu'existant, ne sont pas à proximité de l'école et nécessite un temps de déplacement trop important par rapport au temps imparti d'animation périscolaire.
- De plus l'occupation par d'autres services (association, école, activités périscolaires) ne permet pas toujours la disponibilité de l'équipement au moment souhaité.
- Le territoire est doté de nombreuses associations sportives et culturelles : leur intervention durant les temps d'activités périscolaires a permis de créer du lien durablement depuis la mise en place des rythmes éducatifs en 2013 et durant les petites ou grandes vacances au sein de l'accueil de loisirs et de l'espace jeunes.

III) LA FORMATION DES PERSONNELS

Depuis 2014, la communauté des communes a mis en place un plan de formation professionnelle pour les agents intervenant sur les temps d'activités périscolaires.

- ❖ 9 agents communaux et/ou intercommunaux ont obtenu leur BAFA

- ❖ 2 personnels de la communauté des communes, titulaires du BAFD et 1 personnel communal, titulaire du BAFA, bénéficient d'une formation BPJEPS par VAE, avec le soutien technique de l'Association des Maires des Landes.
- Des soirées d'information et / ou de réunions avec des professionnels sont également proposées pour l'ensemble des personnels éducatifs du territoire (le handicap avec le coordonnateur Julien Fernandez de la JPA, la dyspraxie avec les éducateurs du SESSAD, la magie ou la relaxation avec un intervenant spécifique pour des animations avec les enfants).
- Les échanges professionnels et de pratique sont un atout pour les personnels communaux, autrefois isolés sur leur commune.
- La mise en place des rythmes éducatifs a permis des échanges sur l'intercommunalité avec le renfort d'animateurs ALSH sur les équipes communales.

IV) LES PARTENAIRES DU PROJET

Le projet éducatif de territoire nécessite un travail en collaboration avec des partenaires institutionnels et locaux

- Partenaires institutionnels : maire ou élu de chaque commune du territoire, CAF, réseau REAAP, JPA, DDCSPP, AML, Inspection Académique, directeur d'école, principal du collège
- Partenaires associatifs : associations culturelles et sportives du territoire en lien avec l'enfance jeunesse, association ou représentant des parents d'élèves
- Partenariat interne : service enfance jeunesse, service culture et patrimoine, service communication, responsable de structures, personnel accueil périscolaire

V) LA STRUCTURE DE PILOTAGE

Elle est composée aujourd'hui des élus de la commission enfance jeunesse (un représentant par commune) et des responsables des structures Petite enfance, enfance et jeunesse.

La coordinatrice enfance jeunesse est la référente du PEDT- Laëtitia REBEL 06.20.00.62.01

Mail : l.rebel@cc-paysgrenadois.fr

Le président de la commission enfance jeunesse et vice-président de la communauté des communes, Monsieur Francis DESBLANCS est l'élu référent du projet.

Le PEDT s'articule avec le contrat enfance jeunesse, renouvelé avec la CAF des Landes pour la période 2016-2019 et le dispositif du réseau d'écoute et d'appui à la parentalité (REAAP).

VI) LES VALEURS ET ENJEUX DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Le projet éducatif de territoire s'inscrit dans la continuité des valeurs et objectifs énoncés dans le projet de 2013

- Le Vivre ensemble : respecter et reconnaître tous les individus dans leur singularité, leur dimension sociétale et leur différence.
- L'éducation : elle doit être partagée par l'ensemble des co-éducateurs, l'acte éducatif doit susciter la curiosité, la compréhension des différences, l'envie d'aller vers l'autre et s'ouvrir au monde.

- La citoyenneté : favoriser la prise de responsabilité et la pratique de l'autonomie sociale de l'enfant et du jeune en lui permettant de s'impliquer pour agir au sein de la vie locale.(chantier citoyen des ados, projet environnement..)
- L'identité du territoire : construire une identité territoriale pour la transmission des savoirs (tradition, patrimoine, culture locale).
- L'équité territoriale : elle suppose un accès facilité pour les enfants et les familles à l'offre éducative existante sur les communes du territoire. L'équité suppose une mutualisation des ressources, des coûts et des projets.

→ Ces valeurs sont le fil conducteur des différents projets qui sont déclinés dans les structures enfance jeunesse.

Sur le territoire, le contrat enfance Jeunesse avec la CAF des Landes repose sur le fonctionnement des équipements et l'amélioration de l'offre d'accueil existante, par une réponse adaptée aux besoins des familles et des enfants (horaires, coût, offre de loisirs), en cherchant l'épanouissement et l'intégration des enfants et des jeunes sur le territoire (cf projets des structures, valeurs éducatives).

De même, une convention d'objectifs et de financements permet le versement de prestations soutenant les activités périscolaires et extrascolaires.

Le projet éducatif de territoire respectera la cohérence de ces dispositifs, s'appuiera sur eux et visera à les renforcer.

VII) LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

Elles résultent du projet éducatif communautaire et des valeurs définies par les élus en tenant compte de l'évolution du territoire et des structures.

A) Développer une offre éducative de qualité

- Diversifier l'offre éducative : poursuite des partenariats entre structures de loisirs, équipements, services culturels et tissu associatif
- Permettre à l'enfant de bien connaître son territoire : utiliser les ressources du territoire
- Finaliser le plan de formation pour les BPJEPS en cours de VAE (3 agents)

B) Permettre au plus grand nombre d'accéder à l'offre éducative

- Poursuivre la politique tarifaire accessible au plus grand nombre et la gratuité du transport pour conduire les enfants des écoles vers l'accueil de loisirs.
Trois écoles du territoire (Artassenx, Bascons et Larrivière) et Bretagne de Marsan, par convention avec l'agglomération du Marsan et la Communauté des communes du Pays Grenadois, sont concernées par le transport du mercredi à la rentrée 2018 en raison du maintien des rythmes scolaires à 4 jours et demi.
- Faciliter l'accueil des enfants avec des difficultés particulières (protocole médical, handicap) : créer les conditions d'un accueil réussi, accompagner les équipes (formation, renfort de personnel selon le handicap) et mutualiser les informations relatives aux enfants entre enseignant, équipe d'animateurs, partenaires sociaux, chargé de mission de la JPA

C) Conforter les valeurs du Vivre ensemble et de Citoyenneté

- Poursuivre les actions de solidarité : accompagner les enfants et les jeunes dans des actions de solidarité sur le plan local (chantier citoyen, ATEC), national (mucoviscidose) et international (Cameroun)
- Continuer les actions qui favorisent le lien social et le vivre ensemble : rencontres intergénérationnelles (RAM-Foyer logement- association Amitié d'automne) et temps d'échanges avec l'Adapei de Bascons

D) Favoriser la réussite éducative

- Améliorer les articulations entre temps scolaires et péri et extra- scolaire : installer des temps d'échanges, dialogues avec les enseignants, animateurs et coordinatrice
- Renforcer la continuité et la complémentarité des différents temps et contenus éducatifs : développer les passerelles avec les projets d'école, mise en place de règles de vie communes

E) Développer le partenariat avec le milieu associatif

- Associer les associations à différents projets pour la petite enfance, enfance et jeunesse : poursuivre les conventions de partenariat entre les structures et association de façon pérenne
- Relayer l'offre associative du territoire auprès des enfants et des jeunes
- Encourager les associations sportives du territoire (cf soutien financier de l'EPCI mis en place en Juin 2017)

F) Renforcer la fonction information-communication

- Permettre aux familles, enfants et jeunes de bien identifier les structures, le service enfance jeunesse : en cours d'une réalisation de plaquette commune à l'ensemble des services enfance jeunesse, création de page Facebook du Relais accueil petite enfance et de la Maison des jeunes
- Relayer l'information relative aux structures et aux projets du territoire : actualiser le site internet, alimenter la presse locale, poursuivre l'affichage et transmission des informations dans les cahiers de liaison

VIII) L'EVALUATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Indicateurs

Qualitatif : degré de satisfaction des enfants; temps de parole donné à chaque enfant à la fin de l'activité, qualité et diversification des actions menées, des intervenants, passerelle avec l'école, satisfaction des familles, meilleure connaissance des services, l'impact de la formation des personnels sur la diversité des activités, la qualité d'encadrement et d'accompagnement des enfants.

Quantitatif : impact des projets et actions menées sur le taux de fréquentation des structures, temps périscolaires, ateliers du relais accueil petite enfance, évolution du nombre de licenciés des associations partenaires.

Modalités d'évaluation

Le suivi et l'évaluation avec la commission enfance jeunesse (élus et techniciens)

Les bilans mensuels avec les animateurs

La participation au conseil d'école, les temps d'échanges avec les enseignants et les familles

La mise en place de réunions avec les différents acteurs permettra une évaluation plus globale de la politique enfance jeunesse menée sur le territoire

Le Président de la Communauté des Communes
Du Pays Grenadois,
Pierre DUFOURCQ